Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative et Juridique

F9

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, MSRAAISCORRENIO 2243414 IN 1704000 MB 1898 UMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, REJEVO DE 1992 MB 1282 RAGEMULO IN 1892 Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT Etalent représentés:

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représentée par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG(représentée par Carole LAFON)

Absents excusés : Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation d'adhésion à l'association "Vers un Réseau d'Achat en Commun - VRAC SEINE OUEST" et désignation d'un membre du Conseil municipal

Le Conseil.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association « Vers un Réseau d'Achat en Commun » portant le sigle « VRAC SEINE OUEST»,

Considérant que l'association « VRAC SEINE OUEST» lutte contre les inégalités en matière de consommation en agissant sur les axes suivants : économique, social, santé, environnemental et citoyen,

Considérant que cette association est ouverte à tous, laïque et indépendante de tout pouvoir politique, syndical, et confessionnel,

Considérant la volonté de la Commune d'adhérer à l'association « VRAC SEINE OUEST» et de désigner un membre du Conseil municipal représentant la Commune,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

<u>Article 1</u>: autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'association « Vers un Réseau d'Achat en Commun – VRAC SEINE OUEST» et à payer la cotisation annuelle d'un montant de 1 000€.

Article 2 : Désigne Grégory Boulord comme représentant de la Commune.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982 Acte reçu par le représentant de l'état

le 2012/22

Affiché le 20 /12/22

Exécutoire le 20/12/22

Le Maire Patrice LECLERC

Signé électroniquement le Le 19 décembre 2022